

Image not found or type unknown



Contrat à durée déterminée d'usage

Par **nectoux**, le **23/03/2009** à **22:56**

Etant employée depuis 6 ans dans un parc d'attraction saisonnier (du mois d'avril au mois de novembre), je souhaite savoir si les termes de mon contrat peuvent être modifiés : salaire revu à la baisse, moins d'heures de travail...

Je souhaite également savoir si j'ai droit à la prime d'ancienneté.

Merci.